



Strasbourg, le 13 juillet 2018

THB-GRETA(2018)LD32

(cf. point 37 du projet d'ordre du jour de la 32ème réunion)

GROUPE D'EXPERTS SUR LA LUTTE CONTRE LA TRAITE DES ETRES HUMAINS (GRETA)

32ème réunion du GRETA

Strasbourg, 9-13 juillet 2018

Liste de décisions

Point 1 Ouverture de la réunion

Point 2 Adoption de l'ordre du jour et de l'ordre des travaux

Point 3 Rapport oral du Bureau

Point 4 Questions administratives et budgétaires

Point 5 État des signatures et ratifications de la Convention

Point 6 2ème cycle d'évaluation : adoption du rapport final du GRETA sur l'Azerbaïdjan

Le GRETA a adopté le rapport final tel que modifié à la lumière des commentaires reçus des autorités nationales. Le GRETA a décidé d'envoyer le rapport aux autorités et de les inviter à soumettre leurs commentaires finaux dans un délai d'un mois. À l'expiration de ce délai, le rapport du GRETA, accompagné des commentaires éventuels des autorités, sera rendu public.

Point 7 2ème cycle d'évaluation : adoption du rapport final du GRETA sur le Luxembourg

Le GRETA a adopté le rapport final tel que modifié à la lumière des commentaires reçus des autorités nationales. Le GRETA a décidé d'envoyer le rapport aux autorités et de les inviter à soumettre leurs commentaires finaux dans un délai d'un mois. À l'expiration de ce délai, le rapport du GRETA, accompagné des commentaires éventuels des autorités, sera rendu public.

Point 8 2ème cycle d'évaluation : adoption du rapport final du GRETA sur les Pays-Bas

Le GRETA a adopté le rapport final sur tel que modifié à la lumière des commentaires reçus des autorités nationales. Le GRETA a décidé d'envoyer le rapport aux autorités et de les inviter à soumettre leurs commentaires finaux dans un délai d'un mois. À l'expiration de ce délai, le rapport du GRETA, accompagné des commentaires éventuels des autorités, sera rendu public.

Point 9 2ème cycle d'évaluation : adoption du rapport final du GRETA sur l'Ukraine

Le GRETA a adopté le rapport final sur tel que modifié à la lumière des commentaires reçus des autorités nationales. Le GRETA a décidé d'envoyer le rapport aux autorités et de les inviter à soumettre leurs commentaires finaux dans un délai d'un mois. À l'expiration de ce délai, le rapport du GRETA, accompagné des commentaires éventuels des autorités, sera rendu public.

Point 10 2ème cycle d'évaluation : projet de rapport du GRETA sur l'Islande

Le GRETA a examiné le projet de rapport et a convenu d'un certain nombre d'amendements. Le GRETA a décidé de transmettre le projet de rapport aux autorités nationales en leur demandant de transmettre leurs commentaires dans un délai de deux mois.

-
- Point 11 2ème cycle d'évaluation : projet de rapport du GRETA sur l'Italie
- Le GRETA a examiné le projet de rapport et a convenu d'un certain nombre d'amendements. Le GRETA a décidé de transmettre le projet de rapport aux autorités nationales en leur demandant de transmettre leurs commentaires dans un délai de deux mois.
- Point 12 2ème cycle d'évaluation : projet de rapport du GRETA sur le Saint-Marin
- Le GRETA a examiné le projet de rapport et a convenu d'un certain nombre d'amendements. Le GRETA a décidé de transmettre le projet de rapport aux autorités nationales en leur demandant de transmettre leurs commentaires dans un délai de deux mois.
- Point 13 2ème cycle d'évaluation : retour d'informations sur la visite d'évaluation en Andorre
- Point 14 2ème cycle d'évaluation : retour d'informations sur la visite d'évaluation en Finlande
- Point 15 2ème cycle d'évaluation : retour d'informations sur la visite d'évaluation en Allemagne
- Point 16 2ème cycle d'évaluation : retour d'informations sur la visite d'évaluation en Lituanie
- Point 17 Suivi du rapport sur la Hongrie en vertu de la règle 7 des Règles concernant la procédure d'évaluation de la mise en œuvre de la Convention
- Point 18 1er cycle d'évaluation : suivi du rapport final du GRETA sur l'Estonie
- Point 19 2ème cycle d'évaluation : suivi du rapport final du GRETA sur l'Espagne
- Point 20 2ème cycle d'évaluation : suivi du rapport final du GRETA sur la Suède
- Point 21 Préparation des prochaines visites d'évaluation
- Point 22 Présentation du travail du groupe de travail ad hoc sur le bilan du 2ème cycle
- Point 23 Adoption du Questionnaire pour le 3ème cycle d'évaluation de la Convention
- Le GRETA a convenu de finaliser la rédaction du Questionnaire pour le 3ème cycle d'évaluation par procédure écrite et a donné mandat à son Bureau pour adopter le Questionnaire final avant fin septembre 2018, afin de permettre sa transmission au premier groupe de parties en octobre 2018.
- Point 24 Échange de vues sur l'usage de la procédure de « demandes d'urgence »
- Le GRETA a décidé de donner mandat à son Bureau de se prononcer sur l'opportunité d'envoyer une lettre aux autorités de la Bosnie-Herzégovine, à la lumière des nouvelles informations sur la situation des demandeurs d'asile dans ce pays.
- Point 25 Échange de vues sur la structure du 8ème Rapport Général sur les activités du GRETA
- Le GRETA a décidé que le chapitre thématique de son 8ème rapport général serait consacré à la question de la fourniture d'assistance aux victimes de la traite des êtres humains.

-
- Point 26 Discussion thématique sur la traite des enfants
- Point 27 Échange de vues avec Mme Christel de Craim, Vice-Présidente du Comité de Lanzarote et Mme Maria José Castello-Branco, membre du Bureau
- Point 28 Échange de vues avec la Cour pénale internationale (à confirmer)
L'échange a été reporté à la 33ème réunion du GRETA.
- Point 29 Présentation de la nouvelle Stratégie du Conseil de l'Europe pour l'égalité entre les femmes et les hommes
- Point 30 Projet de Recommandation de politique générale sur les questions de protection internationale en rapport avec des victimes de la traite des êtres humains
- Point 31 Informations sur les activités des organisations internationales gouvernementales et non gouvernementales intéressant le GRETA
- Point 32 Activités de suivi relatives aux recommandations du GRETA
- Point 33 Communications reçues contenant des informations à l'attention du GRETA
À la lumière des communications reçues de la part des ONG françaises, le GRETA a décidé de suggérer aux autorités françaises la tenue d'échanges de haut niveau afin de discuter de la mise en œuvre des recommandations du GRETA.

Le GRETA a aussi décidé d'envoyer une lettre aux autorités irlandaises concernant les implications en matière de traite aux fins d'exploitation par le travail du dispositif relatif au travail atypique (Atypical Working Scheme, AWS) des équipages non-EEE de la flotte de pêche irlandaise.

En outre, le GRETA a décidé d'envoyer une lettre aux autorités polonaises afin d'obtenir des informations sur les garanties mises en place dans le contexte des procédures d'attribution de visas pour les travailleurs migrants étrangers, dans le but de prévenir la traite.
- Point 34 Dates des prochaines réunions
33ème réunion : 3 au 7 décembre 2018
34ème réunion : 18 au 22 mars 2019
35ème réunion : 8 au 12 juillet 2019
- Point 35 Points à inscrire à l'ordre du jour de la 32ème réunion
- Point 36 Questions diverses
- Point 37 Adoption de la liste des décisions prises pendant la 32ème réunion